# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2021/535

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : Attribution de subvention d'un montant total de 4039 euros (illuminations) et 3000 euros (animations) aux associations de commerçants

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur**: Mme AUGEY Camille

## **SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

\_\_\_\_\_

**PRESIDENT**: M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU**: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

## ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

#### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2021/535 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'UN MONTANT TOTAL DE 4039 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 3000 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les associations de commerçants ont pris des initiatives pour que les rues aient une ambiance de fêtes en tenant compte des contraintes sanitaires.

## I - <u>Illuminations de fin d'année</u>

La mise en lumière des rues a eu lieu du 13 novembre 2020 au 10 janvier 2021 inclus.

Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 € correspond à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2020.

Les subventions sont versées en deux temps :

- 1- Une avance, correspondant:
  - pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2019, à 50 % du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2019 et celui des devis 2020.
  - pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2019, à 25 % du montant TTC des devis 2020.
- 2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50 % du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2020 et dans la limite de 20 000 €

Dès le mois de janvier 2021 les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### En cas de:

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2020, une déduction sera opérée pour la manifestation 2021.
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2021, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

## II - Animations de fin d'année

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2020, plafonnées à 3 000 €

Dès le mois de janvier 2021, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

#### En cas de:

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2020 une déduction sera opérée pour la manifestation 2021 ;
- absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2021, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération n° 2020/361 du 19 novembre 2020, des subventions pour un montant total de 141 500 € euros (illuminations) et 14 586 € euros (animations) ont été accordé aux associations de commerçants.

Vu lesdites conventions;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

#### **DELIBERE**

1- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 039 €seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
4 <sup>ème</sup>	Lyon Côté Croix-Rousse	14 rue Pailleron - 69004	4 039
		TOTAL	4 039

2- Les subventions de fonctionnement d'un montant total de 3 000 € seront allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
2 <sup>ème</sup>	Quartier Auguste Comte	Hyggelig - 13 rue Auguste Comte - 69002	3 000
		TOTAL	3 000

- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 :
  - Soit : 4 039 € sur le programme ANIMATIONS; opération ILLUM; nature comptable 65748; fonction 62; chapitre 65; ligne de crédit 51971.
  - Soit : 3 000 € sur le programme ANIMATIONS; opération ANICCIAL; nature comptable 65748; fonction 62; chapitre 65; ligne de crédit 51975.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire,

Grégory DOUCET